

ABONNEMENT 2009

Institution	Particulier	Étudiant
Europe : 95 euros	Europe : 68 euros	Europe : 55 euros
Monde : 99 euros	Monde : 72 euros	sur copie de la carte d'étudiant(e) pour l'année en cours

Remarque : les commandes sont servies après réception des paiements.

BON DE COMMANDE 2009

Éditions de l'Université de Liège – Distribution : Céfal – 4 numéros par an (port compris)
À retourner à Céfal Diffusion, 31 boulevard du Frère Orban, 4000 Liège, Belgique

Je soussigné

Nom : Prénom :

Institution : N° TVA :

Rue : Numéro : Boîte :

Code postal : Localité : Pays :

commande ferme

..... ex. abonnement 2007 à la revue *C.I.P.S.* aux conditions

Institution Particulier Étudiant

Europe *Monde*

Je m'engage à payer : 95 € 99 € 68 € 72 € 55 €

Soit un total de euros que je paie

à la réception de la facture proforma (modalités de paiement au dos de la facture)

par carte de crédit VISA / MASTERCARD n° / / /

Date de validité : /

Signature :

MODALITÉS DE PAIEMENT

Lors du paiement, merci de reproduire le numéro de facture et le code client

tous pays

paiement par versement en euros, tous frais à votre charge, sur le compte n° 634-2695101-28

Delta Lloyd, 23 avenue de l'Astronomie, 1210 Bruxelles, Belgique

IBAN : BE 37 6342 6951 0128

SWIFT : BNAGBEBB

par carte de crédit Visa / Mastercard

conditions générales de vente

1. Toute commande est soumise à l'acceptation expresse des présentes conditions générales.
2. Les marchandises sont livrées sans faculté de retour ni d'échange, elles voyagent aux risques et périls du client, même en cas de livraison franco.
3. Les marchandises demeurent propriété du vendeur jusqu'à paiement intégral du prix,
4. Pour tous travaux à façon, le client qui donne un ordre d'exécution ou de reproduction est censé en avoir les droits.
5. Sauf dérogation, les factures sont payables au comptant. Tout retard de paiement pourra donner lieu, de plein droit et sans mise en demeure :
 - à une majoration de 15% du montant dû (avec minimum de 10 euros)
 - à la prise en charge par l'acheteur de l'ensemble des frais exposés dans le cadre du recouvrement de la créance.
6. Pour être valable, toute réclamation doit parvenir au CÉFAL ASBL Liège sous pli recommandé endéans les quinze jours qui suivent la réception de la marchandise.
7. En cas de litige, les tribunaux de Liège sont seuls compétents.